

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR LE MATIN DE L'INTERVENTION.

- Pièce d'identité ou passeport du patient
- Pièce d'identité ou passeport des deux parents pour les enfants mineurs.
- Livret de famille.
- Pour les parents divorcés, l'acte de jugement.
- Fiche de Désignation d'une personne de confiance
 - A remplir même si le patient est mineur et signée par les deux parents.
- Autorisation d'opérer un mineur.
 - Signée par les deux parents.
- Attestation de consentement éclairé de l'anesthésiste.
 - Signée recto-verso, et par les deux parents si l'enfant est mineur.
- Fiche remise par le Dr LALOUM.
 - Signée par les deux parents si l'enfant est mineur.
- Devis du Chirurgien et de l'anesthésiste.
 - Signés par les deux parents si l'enfant est mineur.